

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008045

Signataire : MG/PC

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L2121-33 du code général des collectivités territoriales et 1609 nonies C IV du code général des impôts,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" , Mme DESCAMPS du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne Mme Jacqueline SANDT en tant que représentante titulaire et Mme Véronique LE BIHAN en tant que représentante suppléante à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération Plaine Commune :

Le Maire